

COMMUNE DE QUISTINIC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 21 Avril 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICHON Antoine, Maire.

Présents : M. Antoine PICHON, Mme Laëtitia LE BAYON, M. Yann LE GLUHER, Mme Claire RONDEAU, M. Sébastien LE NÉZET, Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Jean-Pierre FOUILLE, Mme Estelle LE FLOCH, M. Denis LE GAL, M. Davy LE RUYET, Mme Mireille POIRIER.

Absents excusés : M. Alain LE GAL donne procuration à Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Guillaume POULIN donne procuration à M. Sébastien LE NÉZET, Mme Angélique MANIC donne procuration à Mme Laëtitia LE BAYON.

Absent : M. Antoine LE SAËC

Secrétaire de séance : Mme Claire RONDEAU

SOMMAIRE

- *Projet d'aménagement de la rue Pierre de Coubertin*
- *Projet d'aménagement des abords de la future résidence inclusive*
- *Performances énergétiques des bâtiments : demande de subventions*

Réf : 2022-021

Projet d'aménagement de la rue Pierre de Coubertin

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Pierre de Coubertin qui dessert plusieurs équipements structurants communaux, à savoir : l'école maternelle et élémentaire du Chat Perché, le pôle enfance et le terrain des sports. La micro-crèche privée et la résidence inclusive portée par Lorient Habitat seront également à proximité de cette voirie.

Le cabinet Nicolas et associés a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre du projet. Une première esquisse a été présentée à la commission travaux le 14 avril 2022 et le montant prévisionnel des travaux s'élève à 179 450.00€ HT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de valider le projet des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Pierre de Coubertin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide le projet des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Pierre de Coubertin.
- valide le budget prévisionnel de 179 450.00€ HT.
- sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux riverains et aux usagers des différents équipements communaux (école publique, pôle enfance, terrain des sports...).

Réf : 2022-022

Projet d'aménagement des abords de la future résidence inclusive

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que le projet de résidence inclusive se situe derrière le cimetière et qu'il est nécessaire de prévoir la viabilisation du terrain, les accès et les aménagements. Il indique également que 3 lots libres de constructeur seront disponibles au nord de la parcelle.

Le Cabinet Nicolas et associés a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre du projet et la réalisation du permis d'aménager. Une première esquisse a été présentée à la commission travaux le 14 avril 2022 et le montant prévisionnel des travaux s'élève à 232 750.00€ HT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de valider le projet d'aménagement des abords de la future résidence inclusive et la création de 3 lots libres de constructeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide le projet d'aménagement des abords de la future résidence inclusive et la création de 3 lots libres de constructeur.
- valide le budget prévisionnel de 232 750.00€ HT.
- sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 14 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Madame Claire Rondeau demande si le projet de jardins partagés est toujours d'actualité. Monsieur Le Maire indique qu'une bande de terrain située entre la future résidence seniors inclusive et les 3 lots à bâtir sera destinée à cet usage.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une convention sera établie avec Lorient Habitat (maître d'œuvre de la construction de la résidence seniors inclusive) afin de définir les prises en charge financière et le rôle de chacun. Il précise également que la viabilisation du terrain sera portée par la commune et que les espaces verts seront entretenus par les services communaux.

Arrivée de Monsieur Antoine Le Saëc : 19h55

Réf : 2022-023

Performances énergétiques des bâtiments : demande de subventions

Monsieur l'Adjoint au Maire, Sébastien Le Nézet, informe l'assemblée que Lorient Agglomération a réalisé des analyses d'énergie détaillées de plusieurs bâtiments communaux. Ces études font apparaître la nécessité de réaliser des travaux et un programme de rénovation a été établi.

Il est proposé de procéder à la rénovation de 2 premiers bâtiments, à savoir :

- Le café/restaurant du centre bourg dont les nouveaux gérants doivent s'installer prochainement. Les habitants attendent avec impatience l'ouverture de ce lieu d'échanges et de convivialité indispensable à la vie locale et au dynamisme de la commune. Des travaux d'aménagement et de décoration ont d'ores et déjà été réalisés afin de rendre le lieu attractif. Dans le but de garantir une viabilité financière du commerce, il est nécessaire de réduire les dépenses énergétiques de ce bâtiment de plus de 300m², et cela passe obligatoirement par des travaux divers comme l'isolation, le changement d'ouvertures et des équipements technique.
- La salle polyvalente est utilisée par les associations communales et extérieures, ainsi que par des particuliers, pour diverses manifestations et festivités familiales. Il est également nécessaire d'y réaliser des travaux afin de garantir le confort des usagers.

Le montant des travaux est estimé à 128 490.00€ HT.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de valider les travaux de rénovation énergétique de ces 2 bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- valide la rénovation du café/restaurant et de la salle polyvalente.
- valide le montant estimatif des travaux à hauteur de 128 490.00€ HT.
- sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 15 - Contre : 0 - abstentions : 0)

Une visite du café/restaurant va être organisée pour les élus qui souhaitent voir les travaux réalisés par les services techniques avec le concours d'Angéline Gabanou (service restauration et entretien des locaux) durant l'hiver.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1- Café/restaurant : Monsieur Yann Le Gluher explique qu'une annonce a été publiée début février sur 2 sites pour recruter un nouveau gérant (« le bon coin » et « SOS villages »). 10 personnes ont pris contact avec la mairie et 2 dossiers ont été finalement déposés. Le premier n'était pas assez complet contrairement au second composé de toutes les pièces nécessaires permettant d'analyser l'offre de reprise. Le café/restaurant sera donc repris et ouvrira ses portes avant l'été. La nouvelle gérante proposera : des planchas, des pizzas, des crêpes et autres plats. Des après-midis et soirées à thème seront également organisées (lotos, concerts, diffusions des rencontres sportives...). Afin d'accompagner la nouvelle gérante dans la reprise de ce commerce pour recréer une clientèle, Monsieur Le Maire propose un aménagement du loyer jusqu'au 31 décembre 2022.
- 2- Lorient Agglomération : politique culturelle. Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur Le Président de Lorient Agglomération relatif à l'intérêt communautaire de la culture et de la définition des modalités d'intervention de l'intercommunalité en la matière. Lorient Agglomération possède déjà la compétence « développement économique, maritime et touristique », et également la compétence optionnelle « équipements touristiques et culturels d'intérêt communautaire » portée par la Sellor (société d'économie mixte détenue majoritairement par Lorient Agglomération). L'intérêt de cette compétence « culture » serait notamment la coordination de ce qui existe sur les 25 communes du territoire (salles de spectacles et partage d'évènements par exemple). Lorient Agglomération va donc proposer des entretiens avec les élus et les partenaires culturels. Un benchmark sera également réalisé (comparaison avec d'autres territoires). Le sujet sera ensuite débattu en conseil communautaire puis dans les conseils municipaux des 25 communes. Monsieur Jean-Pierre Fouillé dit qu'il serait intéressant d'intégrer les associations culturelles des communes à la démarche car elles pourraient être « force de propositions ».
- 3- Lorient Agglomération : présentation des zones à faible émission (Cf annexe 1).
- 4- Evénements à venir : « **Diagonale du Blavet** » les 4 et 5/06/2022 : des activités nautiques seront proposées à Minazen sur les communes de Quistinic, Languidic et Inzinzac-Lochrist par la Sellor (kayak, paddle, optimist...). Une randonnée en kayak est organisée le samedi 4 juin entre Minazen et Inzinzac-Lochrist. Les communes de Bubry et Lanvaudan sont également associées à la manifestation. **La fête du 14 juillet** aura lieu comme en 2021 à Pont-Augan en partenariat avec les communes de Languidic et Baud cette année, au programme : scène ouverte à partir de 18h, spectacle sur l'eau, descente aux flambeaux par le club de canoé-kayak de Baud et feu d'artifices. Les associations communales ont été sollicitées pour proposer une restauration diverse et variée. **Une réunion de quartier** est organisée à Locmaria le samedi 30 avril à partir de 10h30.

